CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E63773** **VALABLE JUSQU'AU** **10/02/2027**

ÉDITÉ LE 18/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2004

Raison sociale : LAVAL CARRELAGES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 12/06/2024

Capital : 8 000

LES TOURS
4 RUE DU VALLON
24240 SAUSSIGNAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BERGERAC 2004 B 00007

Siret : 451 475 305 00012

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 6108913

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 124106702 D 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 124106702 D 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 05 53 58 88 23 **Fax :**

Portable : 06 72 90 09 51

Responsabilité légale :
LAVAL STÉPHANE GÉRANT / REGNIER NATHALIE CO-GÉRANTE

Site Internet :

E-mail : laval.carrelages@wanadoo.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 379 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311 PROB	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	4	11/02/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025